

DÉPARTEMENT

Haute-Vienne

ARRONDISSEMENT

de Bellac

COMMUNE

MAGNAC-LAVAL

# RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

~~d'OUVERTURE (1)~~  
de MUTATION (1)  
de ~~TRANSLATION (1)~~

## D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE

(Articles 31 et 32 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme)

### Concernant le débit de boissons de 4<sup>e</sup> Catégorie

sis à MAGNAC-LAVAL rue Place de la République  
Raison sociale : "Bar de la Poste" N° d'immatriculation (2) : \_\_\_\_\_  
Propriétaire (3) : M. BARDU Robert Profession : Débitant  
domicilié à MAGNAC-LAVAL rue de la Cascade n° \_\_\_\_\_  
Date de la précédente déclaration : 03 janvier 1986

Timbre  
fiscal

Le nommé(e) (3) DUFFOUR Michel épouse  
née) le 05/06/57 à BELLAC Département : 87  
Profession : Débitant Nationalité : Française  
Domicillé(e) à ST JUNIEN LES COMBES rue du 08 mai n° 15  
Agissant en qualité de PROPRIÉTAIRE-GÉRANT (1)

s'est présenté(e) à nous, ce jour, déclarant vouloir :

OUVERTURE (1)

~~OUVRIR le débit de boissons susvisé à partir du \_\_\_\_\_~~

MUTATION (1)

~~EXPLOITER à partir du 03/01/2005 le débit de boissons susvisé.  
Ce débit était précédemment tenu par M. (3) BARDU Robert  
\_\_\_\_\_ en qualité de propriétaire-gérant (1)~~

TRANSLATION (1)

~~TRANSFÉRER à partir du \_\_\_\_\_ le débit de boissons précédemment  
installé à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_~~

Il (elle) a certifié :

- 1° Ne pas être justiciable des articles 54, 55 et 56 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;
  - 2° Que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées ;
  - 3° Ne posséder ni exploiter directement ni indirectement ou par commande aucun autre débit de boissons de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> catégorie.
- De laquelle déclaration le présent récépissé lui est délivré conformément à la loi.

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant, ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées.

Fait à Magnac-laval le 20 décembre 2006

Le Maire,

Le Propriétaire,

(1) Rayer les mentions inutiles. -- (2) Eventuellement. -- (3) Nom en capitales et prénoms.



*[Handwritten signature]*

DÉPARTEMENT

Haute-Vienne

ARRONDISSEMENT

Le Bellac

COMMUNE

MAGNAC-LAVAUR

PREFECTURE de la HAUTE-VIENNE  
 24 DEC. 2004  
 OUVERTURE (1)  
 de MUTATION (1)  
 de TRANSLATION (1)

OK  
**COPIE DE DÉCLARATION**

**D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE**

(Articles 31 et 32 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme)

**Concernant le débit de boissons de 4<sup>e</sup> Catégorie**

sis à MAGNAC-LAVAUR rue de la République  
 Raison sociale : SAISON N° d'immatriculation (2) : \_\_\_\_\_  
 Propriétaire (3) : M. CAROL ROBERT Profession : DEBITEUR  
 domicilié à MAGNAC-LAVAUR rue de la République n° \_\_\_\_\_  
 Date de la précédente déclaration : 1986

Je soussigné(e) (3) ROBERT CAROL épouse  
 né(e) le 15/05/1954 à BELLAC Département : 71  
 Profession : CAF Nationalité : Française  
 Domicilié(e) à LIENY COMBES rue de la République n° 15  
 Agissant en qualité de PROPRIÉTAIRE-GÉRANT (1)

**DÉCLARE VOULOIR :**

OUVERTURE (1)

OUVRIR le débit de boissons susvisé à partir du \_\_\_\_\_

MUTATION (1)

EXPLOITER à partir du 20/12/2004 le débit de boissons susvisé.  
 Ce débit était précédemment tenu par M. (3) ROBERT CAROL  
 en qualité de propriétaire-gérant (1)

TRANSLATION (1)

TRANSFÉRER à partir du \_\_\_\_\_ le débit de boissons précédemment  
 installé à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Je certifie :

- 1° Ne pas être justiciable des articles 54, 55 et 56 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;
- 2° Que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées ;
- 3° Ne posséder ni exploiter directement ni indirectement ou par commande aucun autre débit de boissons de 2°, 3° ou 4° catégorie.

Copie destinée à M. le Préfet.

de BELLAC

Fait à Magnac-Lavaur, le 20/12/04

Le Maire.



(A transmettre dans les trois jours de la déclaration)

Fait à Magnac-Lavaur, le 20 décembre 2004

(1) Rayer les mentions inutiles. - (2) Eventuellement. - (3) Nom en capitales et prénoms.

De : PREF87 Polices Administratives <pref-polices-administratives@haute-vienne.gouv.fr>  
Date: lun. 27 févr. 2023, 11:37  
Subject: mutation de licence IV Michel DUFOUR  
To: Monique Lavillard <m.lavillard@gmail.com>

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la déclaration de mutation de la licence IV appartenant à M. Michel DUFOUR.

Je vous confirme que les deux documents joints (déclaration de mutation et récépissé de déclaration de mutation) attestent de l'existence de la licence.

La mairie, compétente pour l'instruction de ces dossiers, peut vous renseigner en cas de questions complémentaires.

Cordialement

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET]

De : Monique Lavillard <m.lavillard@gmail.com>

Pour : pref-polices-administratives@haute-vienne.gouv.fr

Date : 01/02/2023 16:22

Comme suite à notre conversation téléphonique je vous transmets notre certificat d'hérédité et le récépissé que nous a transmis la mairie. Veuillez donc nous transmettre la déclaration de mutation dont vous êtes en possession et nous confirmer que ces deux documents sont les seuls pour attester de l'existence de cette licence.

Bien sûr nous sommes en possession de l'acte d'acquisition.

Merci encore pour votre disponibilité.

Cordialement,

Monique Lavillard.

<récépissé de déclaration Michel DUFOUR 20 déc 2004.jpg>

# ALAIN GÉRALDY

Notaire Associé

5, Rue du Pont du Gué

87190 - MAGNAC-LAVAL

☎ 05.55.68.52.43 - e-mail : alain.geraldy@notaires.fr - FAX : 05.55.68.58.08

## ATTESTATION

### JE SOUSSIGNE

**Maître Alain GERALDY**, notaire à LE DORAT, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 03 janvier 2005,

Monsieur **BARDU Robert Gilbert**, commerçant, et Madame **MEAUME Michèle**, épouse de Monsieur BARDU, commerçant, domiciliés à MAGNAC LAVAL (87190), 5, rue de la Cascade.

Nés savoir :

### A VENDU A :

Monsieur **DUFFOUR Michel Robert**, sans profession, célibataire majeur demeurant à SAINT JUNIEN LES COMBES (87300), 15 rue du 8 mai 1945.

### LE FONDS DE COMMERCE ci-après désigné :

Un fonds de commerce de débits de boissons, sis et exploité à **MAGNAC LAVAL (87190) 1, place de la République**, pour l'exploitation duquel Monsieur BARDU est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES et identifié au SIREN sous le n° 778 093 294,

Ledit fonds comprenant :

- L'enseigne "Café de la Poste", le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,
- la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie,
- le matériel servant à son exploitation, décrit et estimé dans un état qui est demeuré annexé aux présentes,
- Le droit pour le temps qui en reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation, ci-après énoncé :
- Le droit à la ligne téléphonique numéro 05.55.68.50.18

Les marchandises dépendant du fonds vendu sont reprises par le cessionnaire au prix des factures, directement entre CEDANT et CESSIONNAIRE, le jour de l'entrée en jouissance.

Ledit fonds exploité dans un immeuble à usage de commerce et d'habitation sis à **MAGNAC LAVAL (87190) 1, place de la République** élevé sur cave de 3 niveaux composé de :

- au rez-chausée: local commercial cuisine, toilettes et réserve,
- au premier étage: deux pièces, cuisin, salle de bains
- au deuxième étage: deux pièces,
- une pièce mansardée en combles;

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes:

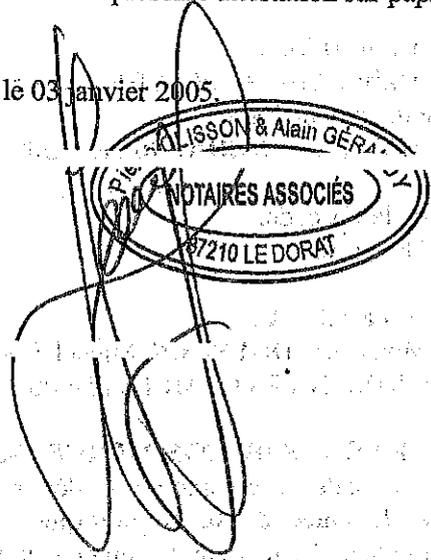
- section D, numéro 775, lieudit "1 place de la République", nature "Sol", pour une contenance de SOIXANTE-CINQ CENTIARES (65ca).



L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2005.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A MAGNAC LAVAL, le 03 janvier 2005.



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps the notary stamp. The stamp is an oval shape with a double border. Inside the stamp, the text reads: "KILISSON & Alain GÉRARD" at the top, "NOTAIRES ASSOCIÉS" in the center, and "47210 LE DORAT" at the bottom. The signature appears to be written over the stamp.



**Notaires  
Associés**

**Philippe HOGREL & Aurélie BOISSONNADE**

25 Avenue Jean Jaurès  
87300 BELLAC

Tél. : 05.55.68.00.26

Fax : 05.55.68.01.40

Email : scp.bellac@notaires.fr

Dossier suivi par  
Aurélie BOISSONNADE  
aurelie.boissonnade@notaires.fr

SUCCESSION DUFFOUR Michel  
1007826 /AB /AB /FP

### ATTESTATION

**JE SOUSSIGNE Maître Aurélie BOISSONNADE notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Société civile professionnelle Philippe HOGREL et Aurélie BOISSONNADE, notaires associés », titulaire d'un office à BELLAC, 25 avenue Jean Jaurès, atteste être chargé du règlement de la succession de :**

### PERSONNE DECEDEE

Monsieur Michel Robert DUFFOUR, en son vivant retraité, demeurant à MAGNAC-LAVAL (87190) 1 Place de la République.  
Né à BELLAC (87300), le 5 juin 1957.  
Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
Décédé à LIMOGES (87000) (FRANCE), le 23 septembre 2022.

### Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

### Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

#### Héritier(s)

Monsieur André Roger DUFFOUR, retraitée, demeurant à BELLAC (87300) 9 rue Vergniaud.  
Né à SAINT-BONNET-DE-BELLAC (87300) le 4 mai 1927.  
Veuf de Madame Yvette Emilienne IMBERT et non remarié.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
Son père.

Madame Anne-Marie Denise DUFFOUR, retraitée, demeurant à CAMBES (33880)  
136 Chemin La Barge.

Société Titulaire d'un Office Notarial. Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

  
**Notaire**



Née à BELLAC (87300) le 23 octobre 1953.  
Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Patrick DUTARD un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Benoît TARDY PLANECHAUD, notaire à BORDEAUX, le 21 novembre 2016.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa soeur.

Madame Monique Colette DUFFOUR, retraitée, épouse de Monsieur Robert LAVILLARD, demeurant à RILHAC-RANCON (87570) 5 route du Palais.

Née à BELLAC (87300) le 9 août 1952.

Mariée à la mairie de SAINT-JUNIEN-LES-COMBES (87300) le 30 juin 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa soeur.

Monsieur Alain Georges DUFFOUR, retraité, demeurant à MAGNAC-LAVAL (87190) 2 rue du Rocher.

Né à BELLAC (87300) le 12 octobre 1955.

Divorcé de Madame Dominique SIMON suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de LIMOGES (87000) le 4 novembre 2002, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son frère.

Monsieur Guy Gérard DUFFOUR, retraité, époux de Madame Catherine Françoise DUBREUIL, demeurant à BELLAC (87300) 5 rue du 19 mars 1962.

Né à BELLAC (87300) le 20 juin 1959.

Marié à la mairie de le 11 avril 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son frère.

Madame Mireille DUFFOUR, employée MSA, épouse de Monsieur Bernard BENTO de CARVALHO, demeurant à SALLEBOEUF (33370) 17 Chemin de la Gravette.

Née à BELLAC (87300) le 19 décembre 1965.

Mariée à la mairie de BELLAC (87300) le 5 février 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa soeur.

Monsieur Rémi Serge DUFFOUR, retraité, demeurant à BELLAC (87300) 9, chemin du Château d'Eau.

Né à SAINT JUNIEN LES COMBES (87300) le 1er septembre 1960.

Veuf de Madame Nadine Patricia JAUGEARD, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son frère.

Et ce à défaut d'enfants ou descendants d'eux.

**QUALITES HEREDITAIRES**

Monsieur André **DUFFOUR** est habile à se dire et porter héritier de Monsieur Michel **DUFFOUR** son fils susnommé.

Madame Anne-Marie **DUFFOUR** , Madame Monique **LAVILLARD** , Monsieur Alain **DUFFOUR** , Monsieur Guy **DUFFOUR** , Madame Mireille **BENTO de CARVALHO** et Monsieur Rémi **DUFFOUR** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Michel **DUFFOUR** leur frère susnommé.

Etant précisé que le présent certificat n'entraîne pas acceptation de la succession.

Les héritiers susnommés conservent la faculté de renoncer à ladite succession, de l'accepter purement et simplement ou à concurrence de l'actif net.

D'autre part, les héritiers sont informés que le fait d'accomplir avec le présent certificat d'hérédité des actes de vente de véhicules ou de retraits de liquidités entraîne acceptation tacite de la succession.

**EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à Bellac  
Le 11 janvier 2023.



Aurélien BOISSONNADE  
NOTAIRE ASSOCIÉ  
87300 BELLAC

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Pouvoir adjudicateur :** Limoges Habitat - 224 Rue François Perrin - CS 90398 - 87010 LIMOGES CEDEX

Point de contact : Isabelle DELACHAIR

Téléphone : +33 0555434500

Courriel : contact@limogeshabitat.fr

Adresse(s) internet : <http://limogeshabitat.e-marchespublics.com>

Adresse du profil d'acheteur : <http://limogeshabitat.fr>

**Objet :** Résidence MONTJOVIS - Réhabilitation de 258 logements 82-84-86 et 102-104-106 Avenue Montjovis - 87100 LIMOGES

Lot 16A « Chauffage - Plomberie » Lot 16B « Ventilation »

**Numéro de référence :** 2022-207

Le délai d'exécution des prestations de 18 mois y compris 2 mois de préparation de chantier et congés annuels s'intègre dans le délai global du marché initial.

Les prestations du marché initial ont fait l'objet de 20 lots (dont 1 classé sans suite) attribués en 2020 et 2021 pour le lot 5. Suite à la résiliation du lot 16 pour le bâtiment 102-104-106 Avenue Montjovis à Limoges, il convient de lancer une nouvelle consultation pour ce lot. Le lot initial 16 « Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaires » est scindé en 2 lots qui se définissent comme suit :

Lot 16A « Chauffage - Plomberie »

Lot 16B « Ventilation »

**Visite du site, clause sociale d'insertion, variantes et options :**  
se référer au règlement de consultation.

**Date limite de réception des offres :** 27 janvier 2023 à 12h00

**Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 4 mois

**Limoges habitat met à disposition des candidats, librement et gratuitement, le dossier de consultation des entreprises sur son profil acheteur**

<http://limogeshabitat.e-marchespublics.com> Toutes les modalités de la consultation y compris remise des candidatures et offres électroniques (remise électronique obligatoire) sont précisées dans le Règlement de consultation.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Limoges - 1 Cours Vergniaud - 87000 LIMOGES

**Précisions concernant les délais d'introduction des recours :**

- Référé contractuel : après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci - Article L

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. 551-13 à L.551-23 du même code.

decembre 2022, à LIMOGES.

**Dénomination :** SAS PRECESSION IMMO.

**Sigle :** SAS PRECESSION IMMO.

**Forme :** SAS.

**Siège social :** 39 RUE MONTMAILLER, 87000 LIMOGES.

**Objet :** ACHAT REVENTE LOCATION BIENS IMMOBILIERS.

**Durée de la société :** 99 année(s).

**Capital social fixe :** 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

**Cession d'actions et agrément :** selon conditions prévues par les statuts.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales.

**Ont été nommés : Président :** Monsieur THIBAUT DEGONVILLE 39 RUE MONTMAILLER 87000 Limoges.

La société sera immatriculée au RCS LIMOGES.

Pour avis.

197900

## CESSION LICENCE IV

Suivant acte reçu par Maître Fabien GUILHEM, notaire titulaire d'un Office Notarial à SAINT YRIEIX LA PERCHE, 17, place de la Nation, le 02/12/2022, enregistré à SPFE DE LIMOGES 1, le 05/12/2022, dossier 2022 00070409, référence 8704P01 2022 N 01238.

Monsieur Hervé GRENIER, demeurant à LADIGNAC-LE-LONG (87500) 73 route de Pommet a vendu à la COMMUNE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE, personne morale de droit public, située dans le département de la Haute-Vienne, dont l'adresse est à SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87500), 45 boulevard de l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 218718708.

Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie accordée au cédant le 26 juin 1998, et du matériel de restauration.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant à concurrence de QUATORZE MILLE EUROS (14.000,00 Euros), pour la Licence IV, et à concurrence de MILLE EUROS (1.000,00 Euros), pour le matériel de restauration.

Preise de possession et jouissance à compter du jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

197955



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
LIMOGES

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
les annonces du Tribunal  
de Commerce de Limoges  
sont à retrouver  
sur le site [lepopulaire.fr](http://lepopulaire.fr)**

138644

Si vous écrivez en réponse  
à une petite annonce,  
n'omettez pas d'indiquer

**le numéro  
de référence**